



SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2016

2016-02-024 -- 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 5 février 2016

L'an deux mille seize le onze février à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la salle de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Catherine BERNADEAU , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe HEFTRE, Michèle LACOSTE, Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, James SEYNAT, Loïc MAGNAN, Jean Claude ABANADES, Gérard MOULINIER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Héléne ESTRADE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Chantal DUGOURD pouvoir à Philippe FAURT, Stéphane CATALAN pouvoir à David REDON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉPARATION DE VOIRIE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2016-02-024 TAMPONNEE PAR LE CONTROLE DE LEGALITE LE 23 FEVRIER 2016 SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8 traitant de la constitution de groupement de commandes,

Vu la volonté de La Cali et des communes membres du territoire de s'engager dans la mutualisation de leurs achats afin d'en réduire les coûts, dans le sens d'un intérêt budgétaire partagé,

Considérant que les groupements de commandes entre collectivités territoriales et établissements publics sont autorisés,

La Cali a pris l'initiative de proposer à ses communes membres et aux établissements du territoire la constitution d'un groupement de commandes relatif aux travaux d'entretien, d'aménagement et de réparation de la voirie,

Après diagnostic des besoins, les communes Bonzac, Camps sur l'Isle, Génissac, Gours, Guîtres, Lagorce, Les Peintures, Libourne, Saint Antoine sur l'Isle, Saint Christophe de Double, Saint Denis de Pile, Saint Martin du Bois, Saint Martin de Laye, Saint Médard de Guizières, Puynormand, Savignac de l'Isle et Tizac de Lapouyade ont fait part de leur accord pour constituer ce groupement avec La Cali.

Vu la consultation des membres de la Commission marchés publics et affaires juridiques en date du 20 janvier 2016,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 1^{er} février 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adhérer au groupement de commandes relatif aux travaux d'entretien, d'aménagement et de réparation de la voirie,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant La Cali coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement.

Ces membres sont les suivants :

- Monsieur Gérard HENRY, titulaire,
- Madame Monique JULIEN, suppléante,

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour exécution conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 23/02/2016

Reçu en préfecture le 23/02/2016

ID : 033-200027068-20160211-2016_02_025-DE

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2016

2016-02-025 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 5 février 2016

L'an deux mille seize le onze février à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la salle de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Catherine BERNADEAU , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe HEFTRE, Michèle LACOSTE, Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, James SEYNAT, Loïc MAGNAN, Jean Claude ABANADES, Gérard MOULINIER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Hélène ESTRADE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Chantal DUGOURD pouvoir à Philippe FAURT, Stéphane CATALAN pouvoir à David REDON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES

2016-02-025 -- 2/2
Envoyé en préfecture le 23/02/2016
Reçu en préfecture le 23/02/2016
Affiché le
ID : 033-200027068-20160211-2016_02_025-DE

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8 traitant de la constitution de groupement de commandes,

Vu la volonté de La Cali et des communes membres du territoire de s'engager dans la mutualisation de leurs achats afin d'en réduire les coûts, dans le sens d'un intérêt budgétaire partagé,

Considérant que les groupements de commandes entre collectivités territoriales et établissements publics sont autorisés,

La Cali a pris l'initiative de proposer à ses communes membres et aux établissements du territoire la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de consommables informatiques,

Après diagnostic des besoins, la commune de Libourne et le CCAS de la commune de Saint Denis de Pile ont fait part de leur accord pour constituer ce groupement avec La Cali.

Vu la consultation des membres de la Commission marchés publics et affaires juridiques en date du 20 janvier 2016,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 1^{er} février 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat et la livraison de consommables informatiques,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant La Cali coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement.

Ces membres sont les suivants :

- Monsieur Gérard HENRY, titulaire
- Madame Monique JULIEN, suppléante

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais